



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué les 14 et 21 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSCO-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

**ABSENTS** : Néant

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Madame RULLEAU à Madame DESVERGNES.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur LANGLOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe Demain CESTAS demande des modifications du procès-verbal. Le temps de l'examen de ces demandes, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°4/31**

Réf: Administration Générale / Géraldine Meillon – 5.3.

### **OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire expose :

Les instances de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde se mettent à en place à la suite du renouvellement municipal.

Dans le cadre de ses statuts et de ses compétences, la Communauté de Communes a mis en place 4 commissions :

- Commission emploi/développement économique
- Commission communauté de communes durable et transition
- Commission habitat
- Commission mobilité

Outre les élus communautaires, les commissions comprennent, pour chacune, 1 élu communal.

Pour siéger au sein de ces commissions, il vous est donc proposé de désigner

- Commission emploi/développement économique : Michèle BOUSSEAU
- Commission communauté de communes durable et transition : Denis LOUSTAU
- Commission habitat : Bénédicte BOSC NOUQUERET
- Commission mobilité : Bastien LABORDE

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 2 contre (Groupe Rassemblement cestadais) et 5 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

- Désigne, pour siéger au sein des commissions communautaires :
- Commission emploi/développement économique : Michèle BOUSSEAU
- Commission communauté de communes durable et transition : Denis LOUSTAU
- Commission habitat : Bénédicte BOSC NOUQUERET
- Commission mobilité : Bastien LABORDE

### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**



**Jean Pierre LANGLOIS**

**LE MAIRE**



**Jérôme STEFFE**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 05/05/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 05/05/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.